

## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2008



L'an deux mil huit et le neuf avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Michel PRONESTI, Maire d'Aramon.

**PRESENTS** : MICHEL PRONESTI – MERCEDES PLATON – JEAN MARIE ROSIER – MARIE-THERESE ESPARRE – CHRISTIAN PICHOT – FANNY SAINT MICHEL – JEAN-CLAUDE NOEL – MAGALI SAGNIER – ALMERIDO MILLAN - CORINNE PALOMARES – EDOUARD PETIT - ANTONELLA VIACAVA – JEAN-FRANCOIS BARDET – NANNY HOFLAND – RENE PHILIP PASCALE PRAT - MARC HERAL - MERCEDES MATEU MIGUEL – JEAN-CLAUDE PRAT – BEATRICE IOUALALEN – CEDRIC SARAGOSA – CHANTAL DURAND - MARTINE GRASSET – BRUNO OMS – PIERRETTE ROCHAS – CLAUDIN JETON – CLAIRE MICOLON DE GUERINES

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : M. Jean-Marie ROSIER ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**1°) SECRETARIAT DE SEANCE**

M. Jean-Marie ROSIER est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du 2 avril est adopté à l'unanimité après modifications aux informations du maire et au point n° 8.

**2°) ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

**3°) ARTICLE L.2122.22 DU CGCT**

- **Domaine public – Ilot d'Alfred – Mise à disposition** : L'entretien des espaces aménagés tel le parc de l'Ilot d'Alfred peut être effectué grâce au pacage d'animaux. M. BRUNA Jean-François, éleveur d'ovins a présenté une demande en ce sens. Il sera autorisé à faire paître son troupeau sur l'espace public « l'Ilot d'Alfred ». Une convention réglera les modalités et les conditions de cette occupation. L'autorisation comportant un avantage réciproque entre l'éleveur et la commune est donnée à titre gracieux.
- **Procédure d'urgence impérieuse – Travaux – Salle Eugène Lacroix** : Il est nécessaire d'entamer une procédure impérieuse pour réaliser des travaux dans un bâtiment communal à usage public suite à un sinistre incendie. Cinq sociétés ont déposé une offre suite à la procédure engagée conforme à l'article 35 du code des marchés publics.

Les entreprises retenues pour la réalisation des travaux sont :

- Lot n° 1 Menuiserie-faux plafond-parquet : DA SILVA pour 12 899,00 € HT,
- Lot n° 2 Electricité-sanitaire : TECHNIC' DEPANNAGE pour 3 025,50 € HT,
- Lot n° 3 Peinture : BC PEINTURE pour 4 487,22 € HT,
- Lot n° 4 Cloisons-carrelage : REQUENA pour 3 242,50 € HT,
- Lot n° 5 Sonorisation : P.A.S.C. pour 1 856,04 € HT.

**4°) INFORMATIONS DU MAIRE :**

- Une rencontre est prévue avec les entreprises industrielles :
  - . le 21 avril 2008 : Rencontre avec SANOFI
  - . le 30 avril 2008 : Rencontre avec SANOFI, EDF, EXPANSIA et RIJK ZWAAN sur le site de SANOFI . Cette rencontre a principalement pour objet la sécurité.

EDF et SANOFI invite le conseil municipal à visiter leur site (date à définir).

- Rencontre avec la Gendarmerie : Il ressort de cette rencontre la mise en place d'un partenariat privilégié entre la Police Municipale et la Gendarmerie. Au niveau des interventions de la gendarmerie, il est prévu qu'elle effectue une ronde sur la commune dans la soirée et une autre dans la nuit.

**5°) BUDGET PRIMITIF 2008 – BUDGET PRINCIPAL**

Michel PRONESTI précise qu'un audit financier va être réalisé sur le compte administratif 2007. De ce fait, les comptes administratifs 2007 du budget principal et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement seront votés après ce dernier.

*Arrivée de M. SARAGOSA à 21 h 05*

Michel PRONESTI donne lecture du Budget.

Après lecture de ce dernier, Mme Mercédès MATEU MIGUEL demande des précisions concernant les travaux des arènes. La somme prévue de 100 000 € lui paraît élevée.

*M. le Maire* : Cette somme a été prévue pour une mise aux normes du Toril à la demande de la Fédération Française de la Course Camarguaise. Toutefois, il s'agit d'une estimation, le coût pouvant être moindre si une partie des travaux est réalisée en régie.

*M. MATEU MIGUEL* : En revanche, la somme prévue (5 000 €) pour les jardins familiaux lui semble peu élevée.

*M. le Maire* : Cette somme est prévue uniquement pour les études.

*B. OMS* demande à quoi correspond l'inscription de 80 000 € sur le compte « matériel de bureau et informatique ». Cette somme lui paraît très élevée.

*M. Le Maire* : cette somme est prévue pour le standard téléphonique, changement du serveur au 1<sup>er</sup> étage.

*M. HERAL* ajoute que le service de la Police Municipale doit être informatisé en totalité.

*B. OMS* souhaite connaître la différence entre l'article « mobilier » et l'article « matériel de bureau et informatique ».

*M. Le Maire* : on distingue le matériel de bureau : tables, chaises... et le matériel de bureau : matériel informatique.

*C. MICOLON DE GUERINES* demande pourquoi en comparant le chiffre annoncé au chapitre 21 du document préparatoire budgétaire transmis ce jour et le chiffre du chapitre 21 inscrit sur le budget primitif sont différents.

*M. le Maire* explique que la liste mentionnée au chapitre 21 sur le document préparatoire concerne uniquement les opérations souhaitées par la nouvelle municipalité, alors que les dépenses récurrentes concernant ce chapitre ne sont pas mentionnées sur ce document mais ont quant même été budgétisées ( ex : matériel incendie, travaux cimetièrre, forages...)

Adopté à la majorité (contre : 5)

#### **6°) BUDGET PRIMITIF 2008 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU**

M. MILLAN donne lecture du budget de l'eau.

Adopté à l'unanimité

#### **7°) BUDGET PRIMITIF 2008 – BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT**

M. MILLAN donne lecture du budget de l'assainissement.

*Bruno OMS* demande si les travaux de la station d'épuration sont terminés.

*M. le Maire* : Oui, elle a été réceptionnée.

*Bruno OMS* : Que devient l'ancienne station d'épuration ?

*M. Le Maire* : un bassin de rétention.

Adopté à l'unanimité

#### **8°) FINANCES – FISCALITE DIRECTE – VOTE DES TAUX 2008**

M. le Maire informe que les taux restent inchangés par rapport à l'année 2007.

Adopté à l'unanimité

#### **9°) COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Il est procédé aux votes des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres.

Il est proposé de mettre aux voix la liste suivante pour les titulaires :

- Jean-Claude NOEL
- Jean-Marie ROSIER
- Almérido MILLAN
- Jean-François BARDET
- Martine GRASSET

La liste ayant recueilli l'unanimité des suffrages exprimés est déclarée élue.

Il est proposé de mettre aux voix la liste suivante pour les suppléants :

- Edouard PETIT
- Marc HERAL

- Claudine JETON
- René PHILIP
- Mercédès PLATON

La liste ayant recueilli l'unanimité des suffrages exprimés est déclarée élue.

**10°) SIDSCAVA – DELEGUES TITULAIRES**

Les candidatures de Mercédès PLATON, Edouard PETIT et Martine GRASSET sont proposées.

Les membres sont déclarés élus à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 48.